

Mise en place de l'extinction de l'éclairage Public

OU

« Comment rallumer nos étoiles ! »



CONTEXTE

Une réflexion menée dans le cadre de la démarche “Bilan Carbone” mise en place par la municipalité depuis Mars 2020...

... aujourd’hui au cœur de l’actualité et des orientations gouvernementales.

Pourquoi éteindre l'éclairage en cœur de nuit ?

5 bonnes raisons pour une extinction de l'éclairage public une partie de la nuit :

- Diminuer la consommation d'énergie
- Protéger la biodiversité
- Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine
- Préserver le ciel nocturne
- et réaliser des économies budgétaires

Les enjeux pour la commune

1- Diminuer la consommation d'énergie afin de :

- **Réduire** les émissions de Gaz à Effet de Serre (12 tonnes de rejet en 2019 pour l'éclairage public).
- **Réaliser** des économies d'énergie en modernisant les installations et en paramétrant une extinction nocturne.
(90 000 kWh ou 19 % des consommation d'électricité de la commune)
- **Préserver** les ressources naturelles et diminuer la dépendance aux sources d'énergie importées.

Pour rappel, le dispositif gouvernemental présenté en Août 2022 table sur une économie de 10 % des consommations au niveau national

Les enjeux pour la commune

2- Protéger la Biodiversité :

- Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces.
- Éclairer la nuit a un effet néfaste sur la faune et la flore.
- L'éclairage public participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.

3- Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine

4- Préserver le ciel nocturne

Les enjeux pour la commune

5-Réaliser des économies budgétaires :

Les dépenses annuelles **pour l'éclairage public** sont de **32 000 € en 2021** pour **200 000 kWh** consommés.

Elles représentent :

→ **40 % de nos dépenses d'électricité en 2021**

→ **près de 30 % de nos dépenses d'électricité et de gaz naturel en 2021**

Comment atteindre nos objectifs ?

Des actions combinées :

- Modernisation de nos commandes pour réduire le temps de fonctionnement,
- Mise en place de LED pour moins consommer d'énergie.

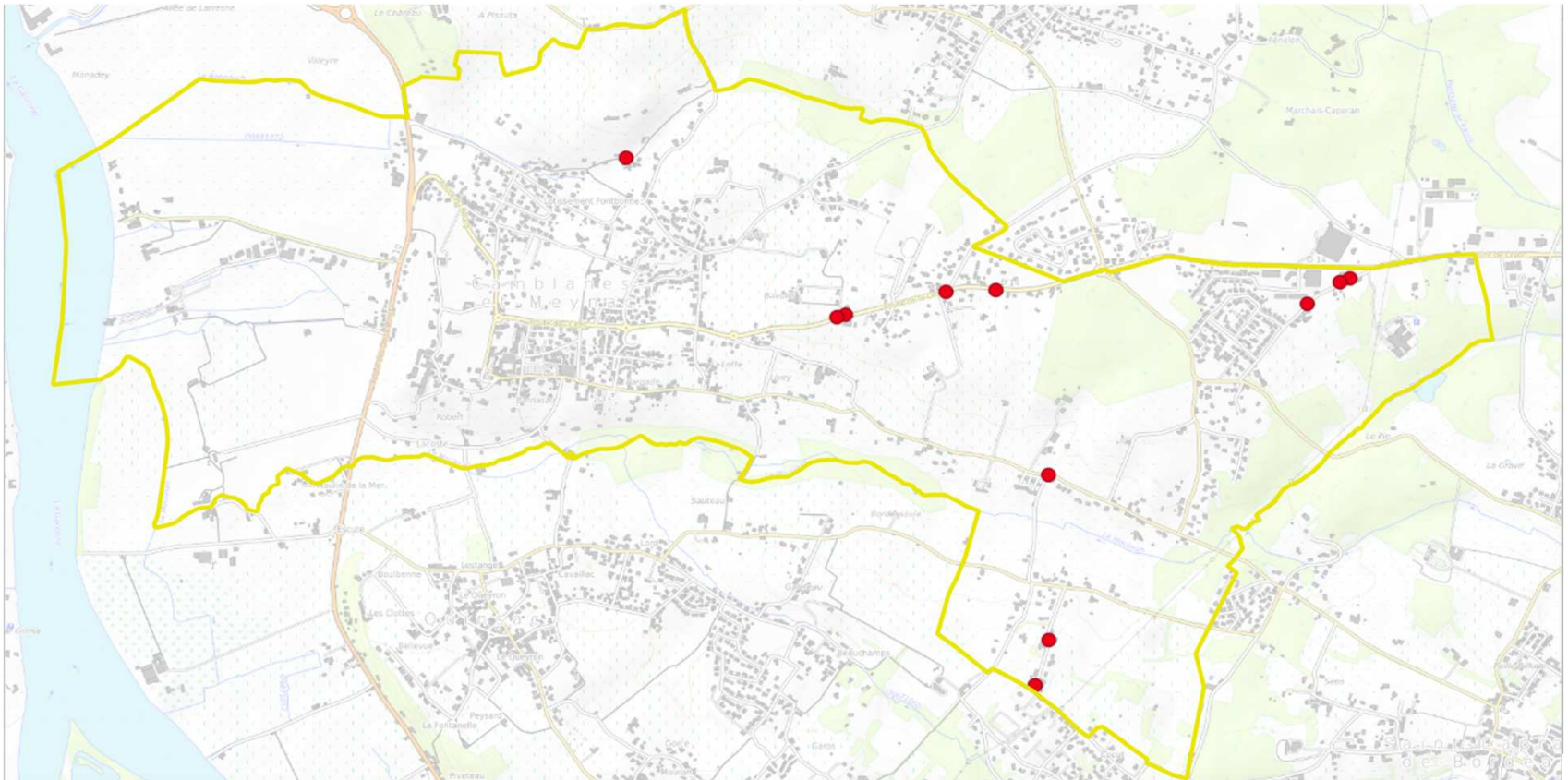
Une phase d'état des lieux

Caractéristiques techniques de nos installations :

- Quand on coupe l'alimentation d'un départ, on éteint toutes les lampes du départ correspondant, (avec notre installation existante),
- Pour éteindre un ou plusieurs départs, il faut pouvoir programmer les heures d'extinction dans les armoires de commande, (94% de nos lampes peuvent s'éteindre).
- Il faut donc que nos armoires de commandes soient techniquement prêtes pour être reprogrammées.
- Il n'y a pas de lien entre le type de lampes installées et les possibilités d'éteindre ou pas un départ (LED ou autre lampe).

 **500 lampes (dont 20% de LED fin 2022) et 35 départs**

Dont des lampes s'allument avec le cycle jour/nuit



Nos principales étapes de réflexion

- **Faisabilité technique :**
 - Modernisation des commandes et changement de lampes (LED)
 - Reprogrammation des horloges
 - Cohérence avec nos caméras de vidéo protection
- **Sécurité et insécurité:**
 - Des personnes et des biens
 - De la circulation routière
 -

Éclairage public et insécurité

Les données de la gendarmerie et des compagnies d'assurances sur les liens entre sécurité et éclairage public sont parlantes :

D'après l'Observatoire National de la Délinquance et des Ripostes Pénales (ONDRP):

Au niveau national :

- **80% des cambriolages ont lieu le jour,**
- **55% des cambriolages sont commis entre 14h et 17h,**
- **99% des délits et méfaits nocturnes ont lieu dans des rues parfaitement éclairées.**

Éclairage public et insécurité

- **Chef d'Escadron Arthur MOULIN**
commandant la Compagnie de Gendarmerie de Bouliac
- **Major Stéphane BOUDARD**
commandant la Brigade Territoriale de Latresne

Principales dates en 2022

- 4 Juillet :** Décision du Conseil Municipal pour extinction de l'éclairage **de minuit à 5H30**
- Été :** Modernisation des commandes, mise en place de LED
- 22 Septembre :** Réunion Publique d'information pour les habitants
- À partir d'Octobre :** Extinction de l'éclairage public en cœur de nuit
- Dans un an :** Bilan après une année d'extinction
- D'ici 2026:** Poursuite de la démarche de modernisation et de la mise en place de LED (Objectif de 50% de notre parc)

LA SIGNALÉTIQUE

